

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

DEMANDE DE PASSEPORT POUR UN MAJEUR

PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR ; UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Prise de rendez-vous en ligne : **aubagne.fr** rubrique « espace citoyen »

Pour toute demande :

- Pré-demande en ligne **OU** formulaire cerfa (à récupérer en mairie)
- Timbres fiscaux : 86€
- 1 Photo d'identité récente (moins de 6 mois) conforme à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005
- Un justificatif de domicile (voir détail ci-dessous) **original + photocopie**

En cas de renouvellement :

- Passeport **original + photocopie 1^{ère} page**
- Acte de naissance de moins de 3 mois **OU** Carte d'Identité en cours de validité **original + copie recto/verso** si Passeport non biométrique
(Votre passeport est-il biométrique : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11603>)

En cas de première demande :

- Carte Nationale d'Identité en cours de validité **original + copie recto/verso**
OU
- Document officiel avec photo **original + photocopie**
- Acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si votre commune de naissance est reliée au dispositif COMEDEC : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

En cas de perte ou de vol :

- Déclaration de perte ou de vol
- Mêmes documents que pour une première demande

Justificatifs de domicile acceptés

Ces documents doivent mentionner le Nom et Prénom

- **Avis d'impôts** : revenu – habitation – foncier de l'année en cours
- **Attestation Assurance** : Habitation
- **Quittance de Loyer** : bailleur social - agence
- **Facture** : électricité - gaz - eaux - téléphone - internet (de moins d'un an)

Pièces supplémentaires pour les personnes hébergées :

Certificat d'hébergement avec mention « depuis plus de 3 mois »

Copie de la Carte d'identité de la personne qui héberge

Pour tout autre cas, veuillez-vous rapprocher de nos services pour prendre connaissance des documents appropriés : 04 42 18 16 19

DEMANDE DE PASSEPORT POUR UN MINEUR

PRESENCE OBLIGATOIRE AU DÉPÔT DU MINEUR AVEC L'UN DE SES PARENTS ; UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
PRESENCE OBLIGATOIRE AU RETRAIT DU PARENT DEPOSANT, ACCOMPAGNE DU MINEUR (POUR LES
MINEURS DE 12 ANS ET PLUS)

Prise de rendez-vous en ligne : **aubagne.fr** rubrique « espace citoyen »

Pour toute demande :

- Pré-demande en ligne **OU** formulaire cerfa (à récupérer en mairie)
- Timbres Fiscaux : pour les moins de 15ans : 17€ / de 15ans à la veille des 18ans : 42 €
- 1 Photo d'identité récente (moins de 6 mois) conforme à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005
- Acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si votre commune de naissance est reliée au dispositif COMEDEC)
- Un justificatif de domicile du parent (voir détail en recto) **original + photocopie**
- Carte d'identité du parent présent lors de la demande **original + photocopie**

En cas de renouvellement :

- Passeport **original + photocopie 1^{ère} page**

En cas de perte ou de vol :

- Déclaration de perte ou de vol

Document selon la situation matrimonial des parents

Parents séparés (sans jugement) avec autorité parentale conjointe

- Autorisation de délivrance d'un titre pour un mineur (fiche n°10-2)
- **Copie** de la carte d'identité du parent non présent lors de la demande

Parents divorcé avec autorité parentale conjointe :

- Selon type de jugement, voir ci-dessous

Garde Alternée

- Jugement de divorce complet **original + photocopie**
- **Copie** de la carte d'identité du parent non présent lors de la demande
- Autorisation parentale des deux parents (cerfa page 7/8)
- Justificatif de domicile du parent non présent lors de la demande **original + photocopie**

Garde exclusive

- Jugement de divorce complet **original + photocopie**

Pour tout autre cas, veuillez-vous rapprocher de nos services pour prendre connaissance des documents appropriés : 04 42 18 16 19